



# CHARTRE d'utilisation du FABLAB dans la médiathèque La Clairière



**Article 1 :** Un Fablab est un espace où l'utilisateur gagne en autonomie : il apprend, fabrique et partage.

Nous ne concurrençons aucune entreprise. L'utilisateur prototype, créer lui-même. Le Fabmanager n'a aucune obligation à accompagner les usagers. Nous allons à l'encontre de la philosophie consummatrice du « Je veux, tout de suite ». Les attitudes pressantes peuvent être une raison d'exclusion.

**Article 2 :** En rentrant dans ce local votre responsabilité est engagée. L'équipement peut blesser l'utilisateur et le Fablab ne pourra être tenu responsable.

**Article 3 :** Le lieu est accessible à toute personne apportant sa carte de médiathèque, cependant :

- Les enfants de moins de 14 ans doivent impérativement être encadré d'un parent.
- Une pièce d'identité peut être exigé à tout moment par le Fabmanager.
- Les OpenLab (horaires d'ouverture publique) sont limités à 10 usagers. Les créneaux réservables à 15 usagers. Les limites des animations sont variables.

**Article 4 :** En arrivant, vous devez déposer votre carte Médiathèque dans le porte-cartes. Une pièce d'identité peut vous être demandée à tout moment.

**Article 5 :** Les usagers s'engagent à favoriser l'accès aux personnes en situations de handicap. Exemples: ne pas laisser trainer ses affaires aux sols, prendre le temps d'expliquer, d'aider, d'ajuster les hauteurs d'accès. L'accessibilité est aussi une affaire de bon sens et tous les usagers doivent y participer.

**Article 6 :** Sont interdits dans le local :

- la consommation de nourriture, de boisson (autre que de l'eau et du café), chewing-gum et cigarettes y compris électroniques.
- le non-respect des autres usagers (verbal, physique ou suggéré) et le non-respect de leurs affaires et projets.
- le non-respect des consignes de sécurité ou l'utilisation des machines sans l'accord du Fabmanager.

**Article 7 :** Nous mettons à disposition du matériel, il est la propriété de l'association Pays de Fougères et il est nécessaire d'en prendre soin. Toute dégradation doit être signalée immédiatement au Fabmanager. En cas de vol, des poursuites seront engagées.

**Article 8 :** Des règles d'utilisation du matériel seront affichées, certaines formations peuvent être obligatoires avant usage. Demandez avant utilisation.

**Article 9 :** L'accès peut vous être refusé à l'expertise du Fabmanager, notamment s'il juge un manque de sécurité ou de respect des règles de courtoisie. Le Fabmanager n'aura aucune justification à apporter quelque soit les remarques faites par des usagers.

**Article 10 :** En cas de doute, je demande toujours l'avis au Fabmanager qui est seul responsable du local. Il est libre de modifier les règles et les horaires.